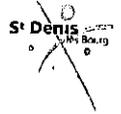


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 JUIN 2023 à 19H00**



N° 043/2023 – Demandes de subventions pour la rénovation thermique du foyer

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **26** – Excusé avec Pouvoir : **1** – Absente : **1** – Votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 7 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 1^{er} juin 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Monsieur MIRALLES Bruno (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire rappelle que la commune a missionné l'ALEC 01 pour réaliser une étude thermique du foyer. Celle-ci identifie un bouquet de travaux dont la réalisation permettra de réaliser environ 58 % d'économies d'énergie :

- Remplacement des menuiseries extérieures permettant d'atteindre 25% d'économies d'énergie (97 391,14 € HT),
 - Isolation des combles de la toiture (4 030,12 € HT après déduction des CEE potentiels) : 4% d'économies d'énergie,
 - Isolation du sous-sol/plafond de l'atelier technique (4 147 € HT) : 18% d'économies d'énergie,
 - Remplacement de la VMC par une VMC hygroréglable (3 000 € HT) : 11% d'économies,
- A ces travaux, s'ajoutera l'installation de panneaux photovoltaïques (100 % en autoconsommation) dont le coût s'élèvera à

Le coût total de l'opération de rénovation thermique du Foyer est ainsi estimé à pour un montant total de 22 367 € HT (étude structure préalable incluse).

Pour engager les travaux de rénovation thermique du foyer dans les plus brefs délais, il est proposé de solliciter des cofinancements auprès :

- du Département de l'Ain au titre du Pacte de territoire (dispositif « Transition écologique »)

- et de Grand Bourg Agglomération au titre du Plan d'Équipement Territorial (PET) 2.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Remplacement menuiseries extérieures	97 391	Etat (Fonds vert - 25 %)	32 570
Isolation des combles	4 030	Etat DSIL 2022 (21 %)	27 477
Isolation du sous-sol	4 147	Département (Pacte de T. - 20 %)	26 187
Remplacement VMC	3 000	GBA (PET 2 – 14 %)	18 331
Panneaux photovoltaïques	22 367	Sous-total subventions (80 %)	104 565
		Emprunt (20 %)	26 370
Totaux	130 935	Totaux	130 935

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation thermique du foyer présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département et de la Communauté d'Agglomération,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD

